COMMUNE DE MONTREUX

PREAVIS No 01/2013

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

le mardi 19 mars 2013 à 19 h.00
au service des travaux publics, rue de la Gare 30, Montreux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité de Montreux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés aux travaux urgents de reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux.

2. Préambule

Le mur de soutènement au départ de la route de Sonchaux est situé juste à l'aval de la route des Monts et à l'amont de la ligne MTGN. Le déplacement important de l'ouvrage a nécessité une intervention d'urgence afin d'éviter l'effondrement de la chaussée et le risque d'éboulement sur la voie ferrée située à l'aval. Le Conseil Communal a été informé de cette situation par le biais d'une communication de la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2012.

Mur avant travaux

La route de Sonchaux a donc été fermée à la circulation depuis le mardi 10 juillet 2012 et ceci jusqu'au vendredi 5 octobre 2012.

Une nouvelle communication de la Municipalité au Conseil Communal a été déposée lors de la séance du 30 janvier 2013, informant ce dernier du coût effectif des travaux.

3. Historique

Le service de la voirie et des espaces verts (VEV) avait constaté, en automne 2011, des dégradations sur la chaussée et sur le mur de soutènement, au départ de la route de Sonchaux depuis Caux.

Une réfection de la chaussée et une réparation des joints du mur avaient été effectuées par VEV, qui avait mis en place une surveillance régulière depuis ce constat.

Suite aux conditions climatiques extrêmes durant l'hiver 2011-2012, VEV avait alors constaté, au début du mois de mai 2012, une progression importante des dégâts. Depuis lors, une surveillance accrue de l'ouvrage avait été mise en place et un bureau d'ingénieurs avait été mandaté pour élaborer un projet de reconstruction de l'ouvrage.

Dégâts sur la route

Le lundi 9 juillet 2012, un déplacement important de l'ouvrage avait été constaté et avait nécessité une intervention d'urgence afin d'éviter l'effondrement du mur; ces travaux avait nécessité une fermeture de la route dès le mardi 10 juillet 2012.

4. Mandat d'ingénieur et d'exécution des travaux

S'agissant de travaux urgents, le bureau d'ingénieur D. Willi SA avait été sollicité pour étudier rapidement les mesures de sécurité urgentes à mettre en place et pour élaborer le projet pour la réalisation d'un nouvel ouvrage de soutènement.

La partie supérieure du mur a été démontée avec une excavation juste en amont de celui-ci. Cette mesure urgente était indispensable pour éviter l'effondrement de la tête de mur avec un risque très important d'éboulement de matériaux sur la ligne MTGN. Ces premiers travaux urgents ont été confiés à l'entreprise Grisoni-Zaugg qui a la capacité d'intervenir très rapidement pour ce type de sollicitation.

S'agissant d'une intervention urgente, les deux mandats susmentionnés ont été confiés selon la procédure de gré à gré, conformément à la loi sur les marchés publics pour ce type de situation. Pour la suite des travaux, il s'agissait de rétablir au plus vite la circulation, donc les travaux ont été poursuivis par l'entreprise Grisoni-Zaugg.

5. Description des travaux

Les travaux urgents de sécurisation et de reconstruction du mur de soutènement situé au départ de la route de Sonchaux depuis Caux, ont été réalisés entre les mois de juillet et septembre 2012.

Un premier devis estimatif avait été établi par le bureau D. Willi SA en prenant comme référence une méthode déjà utilisée pour la réfection du mur au chemin de la Veraye à Territet, qui consistait à stabiliser l'ouvrage par un gunitage et clouage (depuis la face visible du mur), pour ensuite exécuter un parement en moellons. Cette solution avait le grand avantage d'éviter l'exécution d'une fouille importante nécessaire dans le cas d'une reconstruction complète de l'ouvrage. La mauvaise qualité du mur et les problèmes d'infiltration d'eau ont nécessités l'abandon de cette méthode.

Paroi micro-berlinoise clouée pour soutenir le mur existant de la route des Monts

Paroi micro-berlinoise clouée

Parement en moellons

La solution définitive choisie a été la construction d'un mur de soutènement classique en béton armé, avec parement en moellons et drainage à l'arrière.

Le mur qui a été démonté était un ouvrage poids en moellons, d'une longueur de 20.50 m, avec à son couronnement un sommier en béton armé. Cet ouvrage a donc été complètement démonté et remplacé.

Pour réaliser la construction de ce nouvel ouvrage, une excavation de la route de Sonchaux, jusqu'au niveau de la semelle du mur à construire, était nécessaire. Cette fouille importante devait être réalisée au pied du mur qui soutient la route des Monts; ainsi, il a été nécessaire de soutenir cet ouvrage au moyen d'une paroi mini-berlinoise clouée et gunitée.

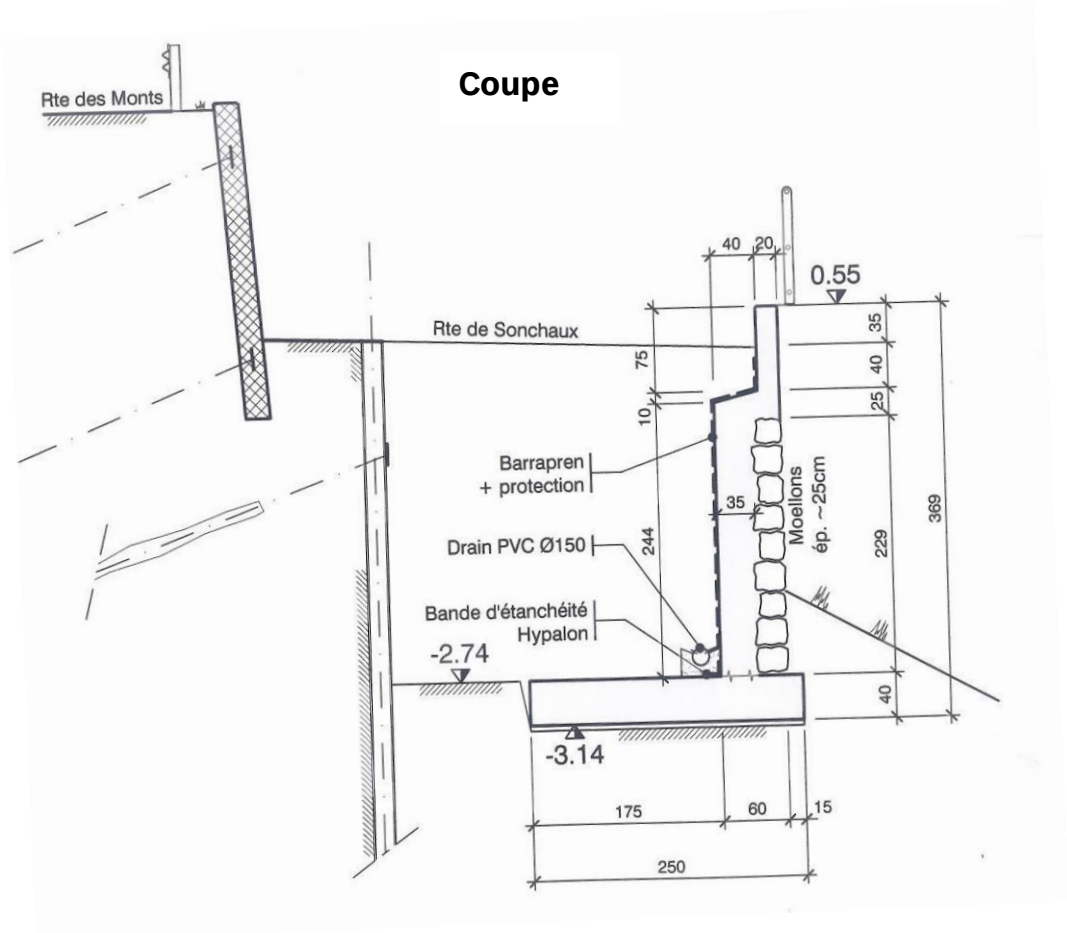

Mur terminé

6. Coût de réalisation

Le coût total et définitif des prestations d'ingénieurs et des travaux de génie civil est donné sur la base des factures finales.

-	Honoraires d'ingénieur	Fr.	38'012.75
-	Travaux de génie civil	Fr.	331'019.25
-	Divers (glissière, protecteur, courants vagabonds)	Fr.	6'623.35
Total TTC		**Fr.**	**375'655.35**

Ce montant, supérieur à celui initialement annoncé de Fr. 250'000.00, est justifié par le changement radical de la méthode de travail, consécutif au très mauvais état du mur et aux problèmes d'infiltration d'eau qui ont nécessité la reconstruction complète de l'ouvrage.

7. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

7.1. Financement et conséquences financières

En date du 1er février 2013, les fonds disponibles s'élèvent à Fr. 30.9 mios et le total des emprunts s'élèvent à Fr. 3.2 mios. Sur la base du budget adopté de l'exercice 2013 et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par la trésorerie.

7.2. Participation / subvention

S'agissant d'un ouvrage communal, aucune participation de tiers ou subvention ne peut être obtenue.

7.3. Charges financières et d'entretien

a) La charge financière annuelle sera de Fr. 12'521.00 dans les comptes de fonctionnement et une annuité de Fr. 18'344.50 (amortissement + intérêts sur 30 ans à 3%).

b) Aucune charge d'entretien annuel supplémentaire ne sera engendrée.

7.4. Effets sur le personnel communal

La réalisation des travaux n'a pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

7.5. Impact sur l'environnement

Les aménagements réalisés n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2013 de la Municipalité du 15 février 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 pour couvrir les frais liés à la reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route de Caux

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 375'655.35 TTC, pour couvrir les frais liés à la reconstruction d'un ouvrage de soutènement sur la route de Sonchaux, tronçon au départ de la route depuis Caux ;
2. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir le montant de Fr. 375'655.35 sur une période de 30 ans au maximum ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 15 février 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
L. Wehrli	L.S.	C. Martin

Annexe : - 1 plan de situation au 1:500

Délégation municipale : M. Christian Neukomm, Conseiller municipal

MONTREUX
SYSTEME D'INFORMATION GEO S.I.G GRAPHIQUE

Service des Travaux Publics
Rue de la Gare 30
tél. 021.962.77.30
travaux@comx.org

COMMUNE DE MONTREUX
CADASTRE COMMUNAL

Plan sans valeur officielle

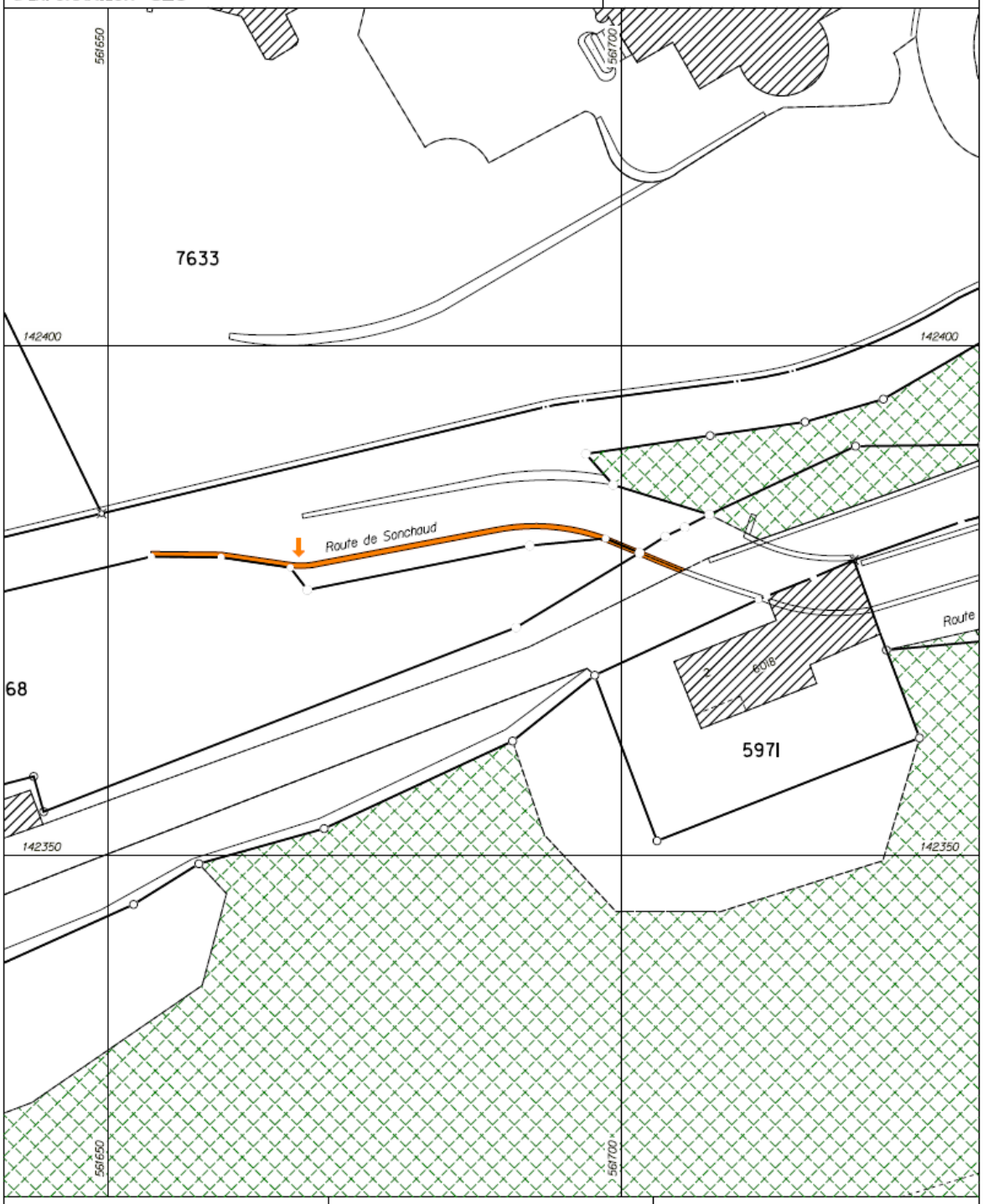

Echelle 1 : 500	Date : 15.05.2012	No Plan :